

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 18 décembre 2025

Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.*

Date de convocation
11/12/2025
Date d'affichage
23/12/2025

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BOIGEY-DIEMER M., BREGIER T., COLIN B., DEVAUCHELLE E., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., MILLION E., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E..
Monsieur Maxime ROUSSELOT a été nommé secrétaire.

Absents excusés : CHABRIER R., COURTOIS-PAULUS A., FRESSE A., POIRIER S..

Absents : GABRION J.-M., ROLLOT D..

Pouvoirs : R. CHABRIER a donné pouvoir à J.-F. CLASQUIN
A. FRESSE a donné pouvoir à M. BOIGEY-DIEMER
S. POIRIER a donné pouvoir à M.-F. VANNSON

Objet : Attribution des subventions 2025

Entendu l'exposé de Madame Emmanuelle MILLION, Adjointe en charge des relations avec les Associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

All Dances	900,00 €	Comité des fêtes de Hadol	1 000,00 €
Adavie	Néant	École rurale de la Vôge – L'Encrier au Champ (T. BREGIER ne participe pas au vote : 15 pour)	300,00 €
FAVEC88	60,00 €	Football Club Hadol Dounoux Uriménil	1 500,00 €
UNC Hadol - Dounoux	525,60 €	JSP de la Vôge (E. MILLION ne participe pas au vote : 15 pour)	470,00 €
Union Départementale des Associations Familiales des Vosges	250,00 €	Le Souvenir Français du secteur de la Vôge	60,00 €
Association Intercommunale de Développement Local « Pays de la Vôge »	300,00 €	Protection Civile des Vosges	470,00 €
Batterie-fanfare l'Avenir de Hadol	2 500,00 €	Sentiers des Buissons	Néant
CAUE	233,10 €	AFM Téléthon	Néant
Comité de rédaction et de gestion de l'Essor Hadolais	2 300,00 €	Association Sportive Scolaire du Collège de Xertigny	Néant
Total des subventions allouées			10 868,70 €

Ces subventions seront imputées à l'article 6574 et mandatées aux noms des bénéficiaires.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

